

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°76-2021-094

PUBLIÉ LE 17 MAI 2021

Sommaire

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime / secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime

76-2021-05-12-00004 - Arrêté portant ouverture d'un recrutement PACTE AAP2 DDSP 50 (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime

76-2021-05-12-00004

Arrêté portant ouverture d'un recrutement PACTE AAP2 DDSP 50



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-MARITIME

Liberté Égalité Fraternité

Service des ressources humaines Bureau pilotage des effectifs et développement des compétences Unité recrutement concours

Arrêté portant ouverture d'un recrutement, par la voie contractuelle du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE), d'un adjoint administratif principal de 2° classe de l'intérieur en région Normandie

- SESSION 2021 -

Le préfet de la région Normandie préfet de la Seine-maritime

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'État

Vu le décret n°2005-1055 du 29 août 2005 relatif à l'exonération des cotisations sociales des contrats « PACTE »

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Décret n°2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière.

Préfecture de la Seine-Maritime 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX

Standard: 02 32 76 50 00

Courriel: pref-secretariat-prefet@eine-maritime.gouv.fr

Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seinemaritime;

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et des concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19;

Vu l'arrêté ministériel du 17 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture des concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur ;

Vu l'autorisation ministérielle du 16 février 2021 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2021 au recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2021 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2021 au recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-154 du 13 septembre 2019 portant délégation de signature de M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-maritime,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-maritime ;

ARRÊTE

Article 1 - Est autorisé, au titre de l'année 2021, le recrutement, par la voie contractuelle, d'un PACTE dans le corps des adjoints administratifs principaux de 2° classe de l'intérieur, pour la région Normandie

Article 2 – Un poste est ouvert au recrutement au sein de la circonscription de sécurité publique de Saint Lo :

- Chargé d'accueil et d'information

Article 3 - La date limite de dépôt des candidatures, par voie postale uniquement, est fixée au 21 juin 2021 terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers sont à transmettre à l'adresse suivante :

Préfecture de la Seine-maritime
Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-maritime
Service des ressources humaines
Bureau pilotage des effectifs et développement des compétences
Unité recrutement concours
7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX,

Préfecture de la Seine-Maritime 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX Standard : 02 32 76 50 00 Courriel : pref-secretariat-préfet@eine-maritime.gouv.fr Tout dossier mal renseigné sera rejeté.

Article 4 - La procédure et les modalités de ce recrutement font l'objet de l'avis joint au présent arrêté et seront publiés sur le site de la préfecture de la préfecture de la Seinemaritime : www.seine-maritime.gouv.fr à la rubrique : Accueil > Politiques publiques > Recrutement et concours > Recrutemen

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Seine-maritime.

Fait à ROUEN, le

1 2 MAI 2021

Pour le préfet de la Seine-maritime et par délégation, Le secrétaire général,

Yvan CORDIFR

Préfecture de la Seine-Maritime 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX Standard : 02 32 76 50 00 Courriel : pref-secretariat-prefet@eine-maritime.gouv.fr